

Le 24 avril 2022, la France votera pour désigner celui ou celle qui présidera aux destinées du pays pour les 5 prochaines années.

Plus de 60 ans après la création du ministère de la Culture, près de 30 ans après la reconnaissance de l'exception culturelle, la politique culturelle est aujourd'hui confrontée à 5 défis majeurs :

1

**LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À
LA CULTURE**

2

**UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE
SPECTACLE VIVANT**

3

**UNE POLITIQUE AUDIOVISUELLE ET
CINÉMATOGRAPHIQUE Tournée
VERS L'AVENIR**

4

**UNE POLITIQUE DES AUTEURS PLUS
AMBITIEUSE**

5

**UNE NOUVELLE EUROPE DE LA
CULTURE**

1

LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE

C'est LE grand chantier du quinquennat ! L'évolution rapide des usages et des pratiques culturelles est une réalité avec, d'un côté, une place toujours plus grande pour la culture dans le quotidien des français et un essor considérable des pratiques numériques, et de l'autre, le risque de voir les publics se détourner de pans entiers de la création culturelle et notamment du cinéma et du spectacle vivant.

Face à ce contexte, une urgence s'impose : faire du ministère un ministère résolument tourné vers la jeunesse.

a

CONFORTER L'EXISTENCE D'UN MINISTÈRE DE LA CULTURE

C'est une évidence : il n'y aura pas de politique culturelle forte sans un ministre en poste durant les 5 prochaines années et sans un ministère autonome et de plein exercice.

b

LANCER UN GRAND PLAN POUR LE THÉÂTRE À L'ÉCOLE

Le théâtre est une école en soi. Il permet de découvrir des textes, de s'ouvrir à la culture, de se sociabiliser, d'élaborer des projets collectifs, de prendre confiance en soi tout en maîtrisant son expression ; c'est un lieu d'échange et de découverte ; c'est un lieu d'ouverture et d'enrichissement personnel. Il est capital d'en promouvoir l'exercice dès le plus jeune âge.

c

REDÉFINIR LA POLITIQUE DU PASSE CULTURE

L'accès à la culture n'est pas qu'une question d'argent, c'est une question d'objectifs. Oui au Passe Culture s'il favorise la diversité de l'offre et la découverte.

d

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE

Notre langue est vivante, elle structure notre pensée, notre identité. Elle doit être défendue. Il faut la promouvoir dans toutes les instances et placer la création en langue française au cœur des politiques de soutien, pour la protéger mais aussi pour lui donner les moyens de rayonner à l'international.

2

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant est en morceaux à la sortie de la crise sanitaire : des auteurs fragilisés, moins d'œuvres jouées, des théâtres à l'arrêt, des compagnies affaiblies et des spectateurs qui peinent à retrouver le chemin des salles...

Après l'avoir aidé à ne pas disparaître, il faudra l'aider à se reconstruire et se relancer. Les mesures de soutien prises pendant la crise devront demain s'accompagner de nouveaux volets pour favoriser la relance de l'activité et de la création.

a

MODERNISER LA GOUVERNANCE DU SPECTACLE VIVANT

La mise en musique d'une politique repose avant tout sur une organisation efficace. Les instances publiques traitant des questions de spectacle vivant sont-elles efficaces ? Leurs objectifs sont-ils adaptés et clairement définis ? L'articulation de leurs missions respectives est-elle pertinente ? Pour permettre au spectacle vivant de se projeter dans l'avenir, il est nécessaire d'en revoir la gouvernance.

b

PRIORISER LE SOUTIEN À LA CRÉATION CONTEMPORAINE

La création est une matière en perpétuel enrichissement. Un plan public annuel de commandes d'écriture lancé auprès des théâtres publics fera émerger de nouveaux textes contemporains qui seront à coup sûr les classiques de demain.

c

RENFORCER LA CIRCULATION ET LA DIFFUSION DES ŒUVRES

Jouer davantage les spectacles, mieux les faire circuler, mettre un terme à l'opposition mortifère entre théâtre public et privé. Cet engagement doit être le fil rouge de la politique du spectacle vivant.

UNE POLITIQUE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Le paysage audiovisuel est en plein bouleversement. La transposition des directives européennes a apporté une première réponse. Le prochain quinquennat devra consolider ce paysage tout en veillant à renforcer le soutien à la création.

a

MODERNISER LE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Le service public est le pilier de la création, de son financement à sa diffusion. Pour lui permettre de continuer à assurer cette ambition culturelle, il doit être financé par une contribution universelle, affectée, fiscalement juste, pérenne et dynamique pour garantir une visibilité de moyen terme.

b

CONSOLIDER UN PAYSAGE AUDIOVISUEL AU SERVICE DE LA CRÉATION

Ce quinquennat doit être celui de la consolidation du paysage audiovisuel, en encadrant les pouvoirs du régulateur et en permettant l'émergence d'acteurs audiovisuels nationaux forts face aux plateformes américaines tout en poursuivant un objectif central : renforcer le financement de la création et la diffusion des films, des séries et des œuvres d'animation françaises et européennes.

c

RENFORCER LA CRÉATION ORIGINALE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

La France est le pays de la diversité de la création. Mais, c'est aussi un pays où le financement de l'écriture, en audiovisuel comme en cinéma, est insuffisant. Il devra être renforcé. L'exploitation des œuvres doit aussi être facilitée. Une politique active de lutte contre le piratage devra être menée.

d

FAVORISER LE RAYONNEMENT DES ŒUVRES FRANÇAISES À L'INTERNATIONAL

La création française, en cinéma comme en fiction et en animation, a vocation à circuler et à être visible partout dans le monde. Aider au déploiement du nouvel Unifrance, réunissant audiovisuel et cinéma, en y associant pleinement les créateurs, sera complémentaire au maintien des efforts financiers destinés à soutenir l'exportation.

4

UNE POLITIQUE DES AUTEURS AMBITIEUSE

Massivement tournée vers le soutien aux industries créatives et culturelles, la politique culturelle doit marcher sur deux jambes et renforcer celle qui soutient et accompagne les auteurs.

a

PROTÉGER ET SÉCURISER LES DROITS DES AUTEURS

Encadrer les pratiques contractuelles avec les producteurs et mieux associer les auteurs au succès des œuvres.

b

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME ET LA DIVERSITÉ

Elargir et diversifier les talents en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes et en s'ouvrant davantage à la diversité, quelle qu'elle soit, s'imposent, ce n'est plus un débat. Plusieurs outils peuvent encore s'avérer utiles pour veiller à la parité dans les nominations, mettre en place ou accentuer les financements incitatifs, ou encore lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

c

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX DES AUTEURS

Apporter le soutien aux auteurs, c'est aussi les sortir de l'enfer administratif dans lequel ils se trouvent et leur donner véritablement accès à leurs droits sociaux. Améliorer le fonctionnement des organismes sociaux en direction des auteurs est une urgence plus qu'absolue.

5

UNE NOUVELLE EUROPE DE LA CULTURE

Les grandes politiques se construisent aussi à l'échelle européenne : régulation du numérique, droit d'auteur, obligations d'investissement dans la création...

a

METTRE L'EXCEPTION CULTURELLE À L'ABRI DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Sans exclusion du secteur audiovisuel des accords commerciaux conclus par l'Union européenne, notre politique de soutien à la création culturelle s'écroulera.

b

PROMOUVOIR UNE TRANSPOSITION AMBITIEUSE DE LA DIRECTIVE SUR LE DROIT D'AUTEUR

La directive sur le droit d'auteur a ancré une avancée majeure : la reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs dans toute l'Europe. La France doit s'engager pour que ce droit devienne une réalité pour tous les auteurs européens.

c

PROTÉGER DES CATALOGUES D'ŒUVRES EUROPÉENNES

Les actifs stratégiques culturels sont aujourd'hui sans protection au niveau européen. Ce qui constitue notre patrimoine commun et qui doit rester visible mérite un cadre protecteur.

d

CRÉER UNE PLATEFORME AUDIOVISUELLE EUROPÉENNE ET PUBLIQUE

Les services américains dominent largement la vidéo à la demande partout en Europe. Seule une volonté politique rassemblant, entre autres, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, permettrait de lancer une offre numérique à partir des catalogues de création des services publics.

e

POUSSER À LA DÉCOUVRABILITÉ* DES ŒUVRES EUROPÉENNES

La directive SMA a permis d'intégrer les plateformes numériques dans le financement et la diffusion de la création. La future, qui devrait être discutée à partir de 2024-2025, devra assurer une découvrabilité des œuvres européennes.

**Découvrabilité, terme Québécois : disponibilité d'une œuvre en ligne et sa capacité à être repérée dans une masse d'autres programmes.*